



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : enseignement secondaire

Question écrite n° 7757

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le deficit en personnels d'encadrement des etablissements scolaires du second degre de l'academie de la Reunion. En effet, il ressort d'une enquete realisee par un syndicat de l'enseignement que l'academie de la Reunion souffre d'un encadrement insuffisant par rapport aux normes appliquees en metropole. Ces normes s'etablissent comme suit en metropole : un CE-CPE pour 450 eleves ; un surveillant d'externat par tranche de 200 eleves en college, et de 250 eleves en lycee et lycee professionnel, plus un surveillant d'externat par tranche de 300 demi-pensionnaires ; un maitre d'internat par tranche de 30 internes. Or il manquerait a l'academie de la Reunion 64 postes de CE-CPE, 210 postes de surveillant d'externat et 16 postes de maitre d'internat pour atteindre ces normes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre afin de doter les colleges, lycees et lycees d'enseignement professionnel de personnels d'encadrement suffisants et susceptibles d'exercer leur mission dans les conditions exigees par leur fonction.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant des emplois de personnel d'education (conseillers et conseillers principaux d'education), il n'existe pas de normes nationales specifiques regissant leur implantation dans les etablissements. Si la charge que representent les effectifs et, notamment, l'importance du nombre des demi-pensionnaires et des internes est un des elements intervenant dans la decision, il est aussi tenu compte de la presence ou de l'absence d'un adjoint au chef d'etablissement et des difficultes particulieres liees a l'environnement de l'etablissement. Le budget 1989 n'ayant ouvert, en matiere de personnels d'education, que des emplois de conseiller et de conseiller principal d'education pour les lycees et les lycees professionnels crees a la rentree scolaire, il n'a pas ete possible de prendre des mesures systematiques de rattrapage en ce domaine. Ceci etant, dans le cadre de la preparation de la rentree scolaire 1989, pour les etablissements devant ouvrir a cette date, l'academie de la Reunion se voit attribuer 14 emplois d'encadrement, sur un total de 331 inscrit au budget 1989. Enfin, s'agissant des personnels de surveillance, une etude comparative entre les academies a permis de situer plus precisement le deficit de l'academie de la Reunion qui s'eleve a 223 maitres d'internat/surveillants d'externat. C'est en vue de rattraper progressivement ce retard qu'une des plus fortes dotations (37 emplois) a ete attribuee a l'academie au titre de la prochaine rentree scolaire, sur un total de 500 inscrit au budget 1989.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7757

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 100